



# Demande de place en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

Sur rendez-vous du  
10 septembre au 24 octobre 2024

Procédure à suivre en vue du passage en **novembre 2024** en Commission d'Admission aux Modes d'Accueil (CAMA).

Composée de représentant-es de la Ville et de la PMI, la commission est garante de l'équité de traitement des demandes et de l'attribution des places. Une grille de cotation, garante de l'équité de traitement des demandes et d'attribution des places dans le respect de la mixité sociale, est instaurée depuis mai 2023.

## Quelle est la marche à suivre ?

**Pour les nouvelles demandes :** prendre rendez-vous avec le service petite enfance (01 72 03 17 68) avant le **24 octobre 2024**.

**Pour les renouvellements :** contacter le service petite enfance par mail ([frederiqueberjonel@leslilas.fr](mailto:frederiqueberjonel@leslilas.fr)) ou par téléphone (01 72 03 17 68) avant le **24 octobre 2024**.

## Documents originaux à apporter/envoyer :

- Pièces d'identité des 2 parents
- Livret de famille
- Copie intégrale de l'acte de naissance (à fournir à la naissance)
- Justificatif institutionnel de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, factures d'électricité, de gaz...)
- Numéro d'allocataire CAF
- Dernier avis d'imposition des personnes composant le foyer (attestation des impôts si changement récent).

Dernier justificatif de situation : chômage, attestation de reprise de formation, promesse d'embauche, dernier bulletin de salaire... Pour les entrepreneuses : Kbis, attestation d'affiliation à l'Ursaf ou avis de situation au répertoire de l'Insee.

**Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte, merci de veiller à ce que le dossier soit bien complet.**

Renseignements  
et prise de rendez-vous :

01 72 03 17 68

[frederiqueberjonel@leslilas.fr](mailto:frederiqueberjonel@leslilas.fr)

